

Règlement du BIKE & RUN ANIMATHLON

1 février 2025

Le Bike and Run Animathlon de Gages est une épreuve organisée par l'association **Tous en Course pour Titouan**.

Art.1 : Accueil

Toutes les courses sont ouvertes aux licenciés FFTRI et non licenciés.

Art.2 : Programme

Programme sous réserve de modification par l'organisation :

Courses Enfants / Circuit « Salle des Fêtes »

Epreuves	Limite de temps FFT	Départ Course	Fin de Course estimée
6-7 ans	12 min	15h00	15h15
8-9 ans	18 min	15h45	16h03
10-11 ans	24 min	16h30	16h54
12-13 ans	45 min	17h30	18h15

Courses Ados & Adultes / Circuit « Causse »

Epreuves	Limite de temps FFT	Nombre de tours	Départ Course	Fin de Course
14-15 ans	45 min	Env. 2	15h20	16h05
16-17 ans	1h15	Env. 3	15h20	16h40
+ 18 ans	/	Env. 8	15h20	18h00

Art.3 : Inscription

Les inscriptions seront limitées par chacune des épreuves.

Inscription en ligne sur le site Helloasso : <https://www.helloasso.com/associations/tous-en-course-pour-titouan/evenements/tous-en-course-sur-le-causse-sam-1-fevrier-2025-a-gages>

La date limite des inscriptions est fixée le 29/01/2025.

Le montant de l'inscription par équipe en ligne est de **3 euros par enfant / 7 euros par adulte**.

Art.4 : Annulation / Remboursement

En cas d'annulation complète pour des raisons sanitaires (interdiction préfectorale ou nationale, interdiction de déplacement, restrictions sanitaires trop complexes à mettre en œuvre...),

l'association procédera au remboursement intégral de l'inscription versée par virement bancaire dans le plus bref délai après la date prévue de l'épreuve.

En cas de report de l'épreuve pour des raisons sanitaires, il sera proposé, au choix du participant, un report de l'inscription à la nouvelle date proposée (sans frais) ou un remboursement des frais d'inscription en déduisant les frais facturés par la plateforme d'inscription.

En cas d'annulation individuelle pour des raisons personnelles de santé (sur présentation d'un justificatif officiel de maladie), l'association pourra procéder au remboursement de l'inscription en déduisant les frais facturés par la plateforme d'inscription.

Toute autre annulation ne pourra donner lieu à aucun remboursement, même partiel (y compris en cas de mesure d'isolement individuel type "cas contact").

Art.5 : Retrait des dossards

Lors du retrait des dossards, les participants doivent OBLIGATOIREMENT présenter à l'organisation :

- Pour les mineurs : une autorisation parentale et un questionnaire de santé à remplir disponible le jour de la course ou en validant l'inscription sur le site internet.
- Pour les majeurs : certificat médical non obligatoire, questionnaire de santé à remplir.
- Le paiement du droit d'inscription.

En s'inscrivant, chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du règlement et s'y conformer.

Tout manque de justificatif interdira le retrait du dossard et ne donnera lieu à aucun remboursement.

Art.6 : Parcours - Sécurité

Les épreuves se déroulent sur 2 circuits autour de la salle des fêtes de Gages et sur le Causse. Les circuits seront balisés avec de la rue balise.

Deux points de contrôle de passage seront positionnés sur le parcours du Causse.

Les VTT à assistance électrique sont interdits.

Ravitaillement : Randonnée en semi auto-suffisance.

Une assistance médicale assurée par secouristes, ils auront toute autorité pour arrêter si nécessaire un participant en fonction de son état physique ou psychologique et assurer son transport au point de départ des randonnées (avec retrait du dossard). Chaque participant se doit d'informer les signaleurs, les postes de ravitaillements ou l'organisation, de tout participants en difficulté.

Chaque participant devra porter les dossards fournis par l'organisateur, positionné devant en course à pied et derrière à vélo. Chaque dossard pourra être fixé sur la tenue du participant (par 4 épingles aux 4 coins) ou avec une ceinture porte dossard (fixé en 3 points minimum).

Les épingles ne seront pas fournies par l'organisation.

Le port du casque est obligatoire pour tous les participants sur l'intégralité du parcours.

A chaque passage du binôme à la table de marque, la main du coureur doit être sur le dos du cycliste.

Le participant s'engage à faire preuve de fair-play et à garantir une sécurité optimum pour lui et pour les autres participants.

Art.7 : Responsabilités

Les organisateurs déclinent toute responsabilités :

- En cas de défaillance ou d'accident consécutif à un mauvais état de santé du pratiquant.
- En cas d'accident provoqué par le non-respect des consignes de sécurité des organisateurs ou des commissaires de course.
- En cas du non-respect du code de la route.
- En cas de perte ou de vol d'objets, de bris ou vol de matériel.

En aucun cas, un participant ou accompagnateur (pour les mineurs) ne pourra se retourner contre l'organisation pour quelque motif que ce soit, l'émargement au retrait du dossard vaudra l'acceptation du règlement.

Le simple fait de participer impliquant la connaissance et le respect du présent règlement

Art.8 : Environnement

Chaque participant s'engage à respecter l'environnement et à ne jeter aucun déchet sur le parcours (ex : emballage de barres énergétiques).

Le non-respect se traduira par des pénalités ou disqualification.

Des zones de propreté seront mises en place sur le parcours (jets de déchets interdits en dehors de ces zones).

Art.10 : Droit à l'image

Chaque participant par son inscription à l'une des courses accepte l'utilisation de son image par l'organisation ou toute entité ayant reçu l'accord de l'organisation, sur tout type de support, sans limite de temps.

L'organisation est libre du droit d'image sur les photos ou vidéos prises à des fins publicitaires ou commerciales.